

Les conséquences des mesures de tutelle ou de curatelle dans l'accompagnement d'un majeur protégé

CONTEXTE

Certaines personnes vivent une altération de leur autonomie du fait de la maladie, du handicap ou du vieillissement. Le droit organise différentes modalités de protection juridique.

Depuis 2007, ces mesures de protection ne visent plus seulement le patrimoine mais également la personne elle-même. Chaque mesure doit être adaptée par les magistrats, au plus près des besoins de la personne.

De nombreuses dispositions visent également à mieux respecter la volonté et les droits des majeurs protégés en distinguant capacité juridique et possibilité de consentir.

La place des familles est renforcée, notamment avec les nouveaux dispositifs d'habilitation familiale.

Enfin, il est désormais possible d'anticiper l'avenir avec le mandat de protection future.

Cette diversité des mesures nécessite, de la part des professionnels qui les accompagnent, de connaître et comprendre les principes, enjeux et conséquences de ces mesures de protection dans l'accompagnement des personnes au quotidien.

36

- > **Durée** : 1 à 3 jours
- > **Formation en intra, sur demande**
- > **Formation en inter-structures** : les 20 et 21 juin 2019, à Dijon



Intervenante

Dominique DUBOIS



Tarifs 2019

980 € à 1 300 € / jour en intra
180 € à 230 € / jour / personne en inter-structures
(conditions tarifaires page 60)

OBJECTIFS

- > Connaître les règles juridiques de protection des majeurs
- > Identifier les incidences du cadre légal des mesures de protection des majeurs sur le travail des professionnels

CONTENU

- > Le système juridique de protection des majeurs
- > Les personnes concernées par les différents régimes de protection juridique : tutelle, curatelles simple et renforcée, sauvegarde de justice
- > Le mécanisme de la protection
- > Les acteurs de la protection : familles, magistrats, MJPM, etc.
- > Les droits du majeur protégé
- > Le fonctionnement de la tutelle et de la curatelle : protection des biens et protection de la personne
- > Les autres modalités de protection
- > Travailler en institution avec un majeur sous mesure de protection

PUBLICS DESTINATAIRES

- > Équipes, encadrants, responsables des organismes gestionnaires, des associations d'usagers ou de représentants d'usagers

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- > Échanges avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles